

ABONNEMENT.

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et mal payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 24 JANVIER

Election Sénatoriale

SCRUTIN DU 25 JANVIER 1885

CANDIDAT CONSERVATEUR

A. BLAVIER

Ancien Maire d'Angers

C'est demain que les délégués sénatoriaux se réunissent pour élire un sénateur en remplacement de M. Joubert, décédé.

Tous les journaux républicains attaquent avec une extrême violence l'honorable M. Blavier, candidat conservateur. Qu'en conclure, si ce n'est qu'ils redoutent son succès? Cel acharnement est de bon augure, les électeurs ne s'y laisseront pas prendre.

LE COMPTOIR ÉLECTORAL.

Une grosse nouvelle se répand: Le gouvernement, voulant profiter des efforts et des dépenses que vont lui coûter le renouvellement sénatorial, aurait résolu de ne pas laisser se refroidir la matière électorale.

Les élections législatives auront lieu en avril, le 19 probablement. Il sera procédé le 3 mai au second tour de scrutin, et la Chambre nouvelle, élue au scrutin de liste, sera convoquée, en session extraordinaire, le mardi 5 mai.

Cette manière d'abréger une session à peine commencée ressemble beaucoup à un coup d'Etat.

La Chambre actuelle, dont le mandat ne se termine réellement qu'au mois d'août, consentira-t-elle à en abréger elle-même la durée, et existe-t-il en dehors de la dissolution un moyen de hâter la séparation des élus du 21 août 1885?

On a d'abord songé à consulter les groupes républicains, au lendemain du vote par le Sénat de la proposition Constans. On aurait eu recours à une interpellation déposée par un membre de l'Union républicaine, et qui aurait eu pour conclusion un ordre du jour invitant le gouvernement à dissoudre la Chambre.

Mais le bonhomme Grévy a fait autrefois une déclaration qui lui enlève moralement le droit de dissolution. Et l'on sait d'autre part qu'il n'aime pas beaucoup M. Ferry qui est antipathique à son gendre.

Il fallait chercher un autre expédient. Voici ce qu'on aurait trouvé:

Au lieu de procéder par voie d'interpellation, on demanderait à la Chambre de manifester son sentiment par le vote d'une disposition additionnelle fixant la date des élections générales. A son tour, le Sénat serait appelé à se prononcer sur cette disposition, dont l'adoption leverait tous les scrupules de M. Grévy.

Nous voici donc en face d'une agitation politique générale dès le commencement de l'année.

On se demande quel est le but du gouvernement.

Il nous paraît assez clair. Il s'agit, d'une part, d'éviter à la Chambre actuelle le désagrément de préparer, discuter et voter le budget de 1886 qui ne sera pas aisé à établir.

M. Ferry et ses compères craignent de voir la majorité se trainer dans les querelles habituelles et compromettre ainsi la réélection des candidats opportunistes au mois d'août.

En un mot, le gouvernement a peur de se trouver en lutte avec le réveil de l'opinion publique irritée par la stérilité persistante des travaux parlementaires.

Et il a pensé que son seul espoir de vain-

cre était d'avancer le jour de la bataille.

L'opportuniste va jouer son va-tout.

Si les électeurs, depuis longtemps édiflés, se tiennent sur leurs gardes, cette manœuvre ne réussira pas, le complot avortera, et peut-être la France sera-t-elle sauvée plutôt qu'on ne le pensait.

Chronique générale.

Le cabinet Ferry semble être plus que jamais en voie de décadence.

La Ligue, dont le directeur est bien placé pour être exactement renseigné, déclare « savoir de bonne source qu'un certain nombre de députés appartenant à l'Union républicaine et à d'autres groupes plus avancés, mais qui soutenaient jusqu'à présent le cabinet, sont décidés à prendre une attitude toute différente dès la reprise de la session. »

M. Ferry est tenu très au courant des démarches faites dans ce but et s'en montre sérieusement inquiet.

Nous comprenons, pour notre part, l'intérêt que peuvent avoir les membres de la majorité à se débarrasser, avant les élections législatives, du patronage compromettant de M. Jules Ferry. Mais il est trop tard pour répudier les redoutables complicités qui unissent les mamelucks au ministère tonkinois.

Les journaux du soir annoncent qu' aussitôt après les élections sénatoriales, M. Waldeck-Rousseau préparera un grand mouvement préfectoral, en vue des élections législatives prochaines. M. Waldeck-Rousseau est convaincu que le scrutin de dimanche lui donnera la mesure exacte du savoir-faire de certains préfets, sur lesquels il a des doutes.

MACHINES A HAUTE PRESSION.

Le Moniteur donne de curieux renseignements sur la cuisine électorale: « Si les élections sénatoriales ne répondent pas aux désirs de nos ministres, ce ne sera pas faute de leur part d'avoir mis en mouvement l'action gouvernementale. Chaque ministère est à cette heure converti en machine de haute pression, et ces machines-là donnent de forts coups de piston! La matière électorale ne fut jamais si énergiquement travaillée. C'est le dernier perfectionnement de la mécanique appliqué à la fabrication du sénateur. Révérence parlée, cela ressemble à ce qui se passe dans les grandes fabriques de produits alimentaires de Chicago. »

Le Times et le Standard déclarent que les propositions françaises au sujet de l'Egypte sont absolument incompatibles avec aucune politique digne de l'Angleterre.

Les feuilles anglaises semblent décidées à rejeter tout d'abord sur la France la responsabilité d'une rupture.

DECLARATIONS DE FAILLITES.

Du 26 au 31 décembre 1884, c'est-à-dire en cinq jours, il a été enregistré au greffe du tribunal de commerce de la Seine 53 faillites, dont 25 sur assignation et 9 sur dépôt de bilan.

Les chiffres de l'actif et du passif de ces 9 dernières faillites s'élevaient, d'après les déclarations faites au greffe: pour le passif, à 937,860 fr. 02 c.; pour l'actif, à 708,906 francs 65 c.

Dans sa dernière séance, la sous-commission des constructions de l'Exposition de 1889 a adopté, comme base de l'avant-projet des constructions à élever dans le Champ-de-Mars, la disposition suivante:

52. Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE V

LE SORCIER (suite).

Au même moment, Davré se grattait le front de l'air d'un homme qui hésite entre deux partis à prendre.

— On a promis une belle somme à celui qui dirait où se cache Rouget, la nuit, pensait-il; cette somme me permettrait sans doute de racheter une belle vache pour remplacer la noire qui vient de crever. Mais si Rouget n'est pas pris, je pourrais bien avoir à me repentir de la trahison. Bah! un tiens vaut mieux que deux tu l'auras! Prenons d'abord la somme, nous verrons plus tard. En allant à Durte), où personne ne me connaît, nul ne pourra dire que j'ai trahi.

Le misérable hésita encore une seconde; puis, tout à coup, levant un mouvement d'épaules qui signifiait: Arrive que pourra! il prit sa course vers Durte), laissant la ses collets et son bâton.

Au moment où Davré entrait chez M. Benoist, Rouget approchait du Centre, et se cachait dans un épais buisson, voisin de la ferme, pour savoir ce qui s'y passait et s'il était prudent pour lui de se montrer.

Tous les invités de la noce se préparaient à partir pour le bourg.

La mariée avait revêtu sa robe blanche et posé sa couronne d'orange. C'était une bonne et forte fille, très-aimée dans le pays. Le fiancé portait un gros bouquet, fixé à sa veste noire par des épingles et des rubans.

La noce était nombreuse: il y avait là une centaine de personnes, parents et amis, qui devaient accompagner les deux époux et prendre part ensuite au festin.

Toutes ces personnes se rangèrent par couple derrière les jeunes fiancés: les parents en tête, les enfants en queue.

Puis, quand la longue ligne fut complète, on appela le père Jacques.

Le père Jacques était à cette époque le ménétrier de la contrée. Mais le père Jacques n'entendait pas et ne répondait pas aux cris des invités.

A la fin, Mareau s'impatienta et quitta le bras de la mère de sa fiancée, pour aller à la recherche du bonhomme, car il n'y a pas de noce sans violon.

Pendant dix minutes, les gens de la noce restèrent ainsi, debout, alignés dans la cour, attendant

le retour de Mareau et du père Jacques.

Le fermier chercha vainement le violon dans la ferme et dans les étables: à la fin, désespéré, il s'enfonça un peu du côté des barges de foin et de paille, pensant que le bonhomme avait peut-être un peu trop bu dès le matin, et dormait au soleil.

Tout à coup, il tressaillit et faillit tomber à la renverse.

Le père Jacques, tenant son violon sous le bras, causait avec un homme caché dans un buisson!

— Qu'est-ce que cela veut dire? pensa le brave fermier. Quel est cet homme qui se dissimule ainsi dans les haies et s'entretient avec notre violon?

Il s'avança rapidement, et aperçut bientôt la figure de l'homme caché. Il poussa un cri:

— C'est toi, Rouget! que je suis content de te voir. Viens avec nous: tu es de la noce!

— Merci, mon cher Mareau, répondit le braconnier: mais ne parlez pas si haut, on pourrait nous entendre.

— Qu'est-ce que cela fait? Il n'y a que des amis chez moi. Tu trouveras là Huau, Besson, Faucheur, Anatole, et le père Pouplard. On n'a parlé que de toi toute la matinée.

— Oui, mais le père Jacques vient de me dire qu'il y avait aussi à la noce quelques personnes...

— Qui donc?

— Tiens! s'écria à son tour le père Jacques, c'est Julien Davy et sa femme.

— Je croyais au contraire que la femme de Julien achetait ton gibier?

— Ce n'est pas une raison! D'ailleurs, vous êtes trop nombreux, je pourrais être trahi: et enfin, mon costume n'est pas convenable.

— Pour cela... en effet, dit le ménétrier en secouant la tête. D'où sors-tu, mon pauvre Rouget? On dirait que tu as ramonné quelque cheminée. Tu es tout couvert de suie. Et ce bonnet! et ce pantalon!

— Tu vois bien, Mareau, reprit Rouget, que le père Jacques lui-même ne me trouve pas assez bien habillé. Je vais tranquillement faire un tour en forêt, et aller voir ma femme et mes enfants. Ce soir, je reviendrai et je te demanderai à coucher. Mais prends toujours cela. C'est un petit cadeau de noce que j'adresse aux mariés.

— Ah! que c'est beau! s'écria le père Jacques qui était un peu gourmand! Quel magnifique chevreuil. Où l'as-tu tué?

— Cela ne vous regarde pas, reprit Mareau en prenant le quartier de chevreuil et en remerciant Rouget par une forte poignée de main. On nous attend: parlons vite. A ce soir, Rouget!

— A ce soir!

Et aussitôt Rouget se retourna dans son buisson pour voir passer la noce, tandis que Mareau courait

Deux palais, placés à l'entrée du Champ-de-Mars, immédiatement après le square de la Ville de Paris: le premier, destiné aux arts et placé du côté de l'avenue de La Bourdonnaye; le second destiné aux sciences, du côté de l'avenue Suffren.

Chacun de ces palais couvrira une superficie de 34,000 mètres. Ils seront mis en communication avec les constructions provisoires destinées à l'exposition, qui couvriront, comme on sait, une surface de 225 mille mètres.

Au milieu de ces constructions provisoires s'étendra, dans l'axe de l'Ecole militaire, une avenue de 60 mètres de largeur.

Le ministre de la guerre vient, en raison de la rigueur de la température, de donner des instructions pour que la durée des punitions de salle de police, de prison et de cellule soit réduite dans de justes proportions.

Préoccupé en outre des conditions dans lesquelles se trouvent les hommes de troupe pendant cette saison, M. le général Lewal a prescrit de délivrer des couvertures supplémentaires partout où cela serait nécessaire.

Enfin, il a recommandé aux généraux en chef de prendre toutes les mesures convenables pour que la santé des militaires ne se ressent pas de la saison que nous traversons.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

La fort grave nouvelle donnée par plusieurs journaux relative aux instructions spéciales qui ont été envoyées par le gouvernement anglais aux gouverneurs des colonies de l'Extrême-Orient en leur prescrivant la manière de mettre en vigueur les articles du *Foreign enlistment act* pendant les hostilités de la France et de la Chine, — loi qui interdit l'équipement et la réparation des navires belligérants dans les ports anglais, — cette nouvelle fort grave est confirmée par un télégramme de Hong-Kong, d'après lequel le gouverneur de cette colonie britannique a notifié, par ordre de son gouvernement, aux autorités maritimes du port, de ne plus laisser dorénavant nos navires de guerre se réparer, s'équiper et s'approvisionner, quand bien même ils arriveraient avec des avaries ne résultant pas de la lutte avec les Chinois.

Voilà une mesure qui nous placera dans le plus grand embarras. Désormais, nos vaisseaux vont se trouver dans l'impossibilité de se procurer du charbon à proximité des points où ils sont concentrés. Ils seront par suite obligés de faire des trajets de dix à quinze jours pour aller chercher à Saïgon ce dont ils auront besoin.

Les motifs qui déterminent la conduite du gouvernement britannique en cette circonstance ne sont pas difficiles à trouver. C'est une réponse à la note Ferry sur les affaires égyptiennes. Se fiant aux encouragements de M. de Bismarck, M. Ferry cherche à chicaner l'Angleterre en Egypte. M. Gladstone réplique par des représailles, et

par des représailles cent fois plus sensibles, en Asie. Ainsi se trouve démontrée, une fois de plus, la folie que nous avons commise en allant au Tonkin. Dans notre situation actuelle, il nous est impossible de mener en même temps deux entreprises importantes. Une campagne comme celle du Tonkin nous condamne forcément à l'impuissance en Egypte. Les Anglais ne l'ignorent pas et agissent en conséquence.

Il ne reste au gouvernement français qu'un seul et unique moyen d'empêcher l'Angleterre, qui, tout en nous gênant beaucoup, ne cherche qu'à encourager la Chine, de donner à la flotte ennemie l'aide qu'elle refuse à la nôtre, et ce moyen, nous l'avons dit cent fois, c'est une déclaration de guerre officielle.

A KELUNG

L'amiral Courbet est toujours à Kelung. Le commandant en chef de notre escadre dans les mers de Chine avait pris toutes ses dispositions pour arrêter au passage la flotte chinoise dans le cas où celle-ci aurait voulu tenter un débarquement à Formose.

Mais les derniers avis portent que la flotte chinoise ne s'est dirigée ni sur Formose ni vers Fou-Tcheou. Elle marcherait vers le golfe de Pé-Tchili pour y embarquer des troupes.

Tout porte à croire que lorsque les navires chinois se disposeront à entrer en campagne, les opérations militaires contre Kelung seront terminées et l'amiral Courbet pourra librement les poursuivre.

A FORMOSE

Le *Times* a reçu, par la voie de Colombo, la dépêche suivante, en date de Tamsui, 22 décembre:

Les navires français se rassemblent près de Tamsui. Ils se proposent évidemment d'attaquer Wai-Tan. Depuis des semaines, le blocus n'est pas effectif pour beaucoup de points de la côte, et cependant on continue d'en maintenir les dispositions.

Les neutres sont fort mécontents de voir arrêter leurs bâtiments de commerce.

AU TONKIN.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Hanoi, 24 décembre:

« Les opérations françaises sont complètement arrêtées. On ne les reprendra pas avant trois semaines. Tout mouvement offensif est impossible tant qu'on n'aura pas reçu de renforts.

« Le 16 décembre, les Chinois ont attaqué un détachement français en reconnaissance. Les Français ont eu 42 tués et 20 blessés.

« Une forte armée chinoise est massée à Tsin-Hua-Doc. La piraterie règne de nouveau; la navigation sur les rivières est extrêmement difficile. »

AU CAMBODGE.

Le ministre de la marine a reçu hier matin la dépêche suivante du gouverneur de la Cochinchine:

« Pouv-Penh, le 23 janvier. »
» Grand succès remporté par colonne du

lieutenant-colonel Miramond. Après marche forcée, elle a surpris Sivotha dans son camp, à Mierg, le 21, à cinq heures du soir.

» La colonne l'a attaqué vigoureusement et a dissipé sa bande après lui avoir tué une vingtaine d'hommes.

» Tous les bagages, vivres, voitures, cinq cages d'éléphants sont restés en notre pouvoir. Sivotha s'est enfui à cheval et blessé, à ce que disent les habitants.

» La colonne continue sa poursuite. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 janvier.

Les cours se tassent aujourd'hui, et nous enregistrons de la lourdeur sur la majeure partie des valeurs.

Cependant nos fonds d'Etat continuent à avoir un marché excellent, ils se demandent: le 3 0/0 à 80.05, l'amortissable est à 81.80, le 4 1/2 à 110 francs 07.

Le groupe du Crédit Foncier accuse de bonnes tendances. L'action se recherche à 1,322 francs, et les obligations des diverses émissions sont très-fermes.

Les fluctuations qui se produisent sur la Banque d'Escompte sont insignifiantes, la hausse de ses titres n'est pas éloignée.

Le Comptoir d'Escompte est descendu à 985 fr.

L'action Rio-Tinto oscille de 340 à 335.

Le marché des Chemins Méridionaux accuse une grande solidité, l'action est recherchée à 668 fr.

L'italien fléchit à 97.35, il faut en profiter pour le mettre en portefeuille, car la faiblesse ne tardera pas à faire place à la hausse.

Le Suez est très-agité et tombe à 1,850 fr.

Les chemins français ont un marché soutenu, et ne s'éloignent pas du cours de la veille.

La Société Générale entretient un bon courant d'affaires à 488 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

FÊTE DE NUIT SUR LA GLACE.

Souhaitons que le dégel n'arrive pas, car la fête projetée pour demain dimanche, à 7 heures du soir, promet d'être splendide. Chacun y met du sien et les préparatifs se font avec un entrain remarquable.

M. le Maire a mis à la disposition des organisateurs tout le matériel de la ville pouvant être utile, et M. Hermé, conducteur des ponts et chaussées, s'est chargé, avec son obligeance habituelle, de disposer le Skating.

Des cordes délimiteront la surface de la glace que les patineurs ne devront pas franchir. L'entrée sur la glace se fera du quai de l'Abattoir seulement; elle sera formellement interdite sur la rive droite par le quai de la gare des marchandises, la profondeur de l'eau et la force du courant de ce côté pouvant être un danger.

Des factionnaires seront établis sur cette rive pour faire observer cette consigne, dans l'intérêt des imprudents qui voudraient passer outre.

Pour plus de charme à la fête, et aussi pour éviter des rencontres au milieu des évolutions, nul ne pourra entrer sur le Skating s'il n'est muni d'une lanterne ou d'une torche; ce sera la seule carte exigée à l'entrée.

La musique municipale, dirigée par M. Meyer, a bien voulu promettre son concours.

Une chasse à courre par plusieurs officiers de l'Ecole de cavalerie et un de nos joyeux concitoyens aura lieu, et une fanfare sous la direction de M. Chevreau suivra la chasse dans ses diverses péripéties, et sonnera du cor.

Des gentlemen se proposent, dit-on, d'organiser une course en tricycle. Les bicycles ne seront pas admis.

Enfin, un amateur d'aérostation lancera plusieurs ballons grotesques.

Des feux de Bengale seront allumés de distance en distance sur la glace et sur les deux rives de la Loire. A 9 heures du soir, un bouquet d'artifice terminera la fête.

Dans une semblable circonstance, les pauvres ne pouvaient être oubliés; aussi des personnes bien connues se chargeront de quêter dans la foule pour le Bureau de bienfaisance de Saumur.

M. Lardé, artificier à Saumur, se trouvera sur l'avenue de l'Abattoir avec torches, fusées, feux de Bengale, lanternes, etc. On peut se procurer des lanternes à l'avance chez tous les marchands habituels, MM. Douesnel, Malécot, Courant, Pinault, Chénouard, Naples, etc., etc.; des torches goudronnées chez M. Boutin-Desvignes.

Un buffet sera tenu par M. Pallu, traiteur-glaçier.

Ce soir samedi, à 7 heures, première réunion d'essai, afin de prendre les dernières dispositions.

Patineurs, en avant, que la bise glaciale vous soit favorable!

Hélas! le thermomètre, ce matin, ne marquait qu'un degré au-dessous de zéro; à midi, il est à 4 degrés au-dessus et le dégel semble général.

Le bulletin du bureau météorologique de l'Observatoire signale que la température est légèrement en hausse sur l'Ouest de la France, et que des vents sud régnaient sur les côtes de Bretagne.

TIRAGE AU SORT.

Le tirage au sort de la classe de 1884 aura lieu, à la Mairie de Saumur, la semaine prochaine, savoir:

Saumur (Nord-Ouest), lundi 26 janvier, à 4 heures.

Saumur (Sud), mardi 27 janvier, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), mercredi 28 janvier, à 4 heures.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS.

Voici la lettre de M. Monprofit que nous avons annoncée hier:

Saumur, le 22 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef

de l'*Echo Saumurois*,

M. Lambert-Lesage, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, demande si les locomotives seront mues par la vapeur ou par l'air comprimé.

Le terme locomotive me semblait suffisamment explicite. Ce sont bien des machines mues par la vapeur; les autres moteurs mécaniques, tels que ceux mues par l'air comprimé, seraient insuffisants et nécessiteraient une dépense de traction beaucoup plus considérable.

Quant aux chevaux, il n'y faut point songer; les chevaux peuvent trainer un omnibus sur rails, mais non un train chargé en partie de marchandises.

M. le Président de la Chambre consultative rappelle le refus opposé à M. Galand, qui demandait à faire traverser, par les trains de la ligne de Poitiers, la ville et les ponts de Saumur.

Je ferai observer à M. Lambert-Lesage qu'il s'agissait d'un chemin de fer à grande section, ayant un matériel d'au moins trois mètres de largeur, et de locomotives ordinaires pouvant trainer au besoin 20, et 25 wagons derrière elles.

En proposant de renoncer aux 400,000 francs de la Ville, M. Galand était loin de faire un sacrifice, puisqu'il évitait ainsi la construction d'un tunnel, d'un pont sur la Loire et d'une ligne de raccordement qui coûtent aujourd'hui à l'Etat plus de six millions.

Depuis la loi du 14 juin 1880, l'emploi des locomotives pour la traction des chemins de fer à voie étroite sur route, est de droit commun. D'ailleurs, le règlement d'administration publique, qui se rapporte à cette loi, a déterminé ce mode d'emploi dans une série d'articles.

Voici notamment le texte des articles 21 et 32:

« Art. 21. — Les machines locomotives à vapeur sont construites sur les meilleurs modèles; elles doivent satisfaire aux prescriptions des articles 7, 8, 9, 11 et 15 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, et pour ce qui concerne spécialement leur constructeur, aux dispositions du décret du 30 avril 1880.

» Les types des machines employées, leur poids et leur maximum de charge par essieu doivent être approuvés par le préfet, sur l'avis du service de contrôle, au regard aux besoins de l'exploitation et à la composition ainsi qu'à l'état de la voie.

» Les machines sont pourvues de freins assez puissants pour que, lancées sur une pente de deux centimètres par mètre (0^m 02) avec une vitesse de vingt kilomètres (20 k.) à l'heure, elles puissent être arrêtées, sans le secours des freins des voitures remorquées, sur un espace de vingt mètres (20^m) au plus.

Les locomotives à feu ne doivent donner aucune odeur et ne doivent répandre sur la voie aucune flamme, ni escarbilles, ni cendres, brique ni flammèches, ni cendres, ni fumée, ni eau excédente. Le concessionnaire est expressément responsable de tout incendie causé par l'emploi des machines à feu, soit sur la voie publique, soit dans les propriétés riveraines.

Aucune locomotive ne peut être mise en service qu'en vertu d'un permis spécial de circulation délivré par le préfet sur la proposition des fonctionnaires chargés du contrôle, après accomplissement des formalités prescrites pour les locomotives des chemins de fer et après vérification de l'efficacité des freins, en égard à la vitesse de la machine et à l'inclinaison de la voie.

Art. 32. — Chaque machine à feu est conduite par un mécanicien et un chauffeur. Il ne peut être employé que des mécaniciens agréés par le préfet, sur le rapport du service de contrôle.

Le chauffeur doit être capable d'arrêter la machine en cas de besoin.

Chaque train est accompagné, en outre, du nombre de conducteurs gardes-freins qui sera jugé nécessaire; il y a d'ailleurs, en tous cas, sur la dernière voiture, un conducteur qui est mis en communication avec le mécanicien.

Lorsqu'il y a plusieurs conducteurs dans un train, l'un d'eux doit avoir autorité sur les autres.

Avant le départ du train, le mécanicien s'assure si toutes les parties de la locomotive sont en bon état et, particulièrement, si le frein fonctionne convenablement. Il ne doit mettre le train en marche que lorsque le conducteur chef du train a donné le signal du départ.

En marche, le mécanicien doit porter son attention sur l'état de la voie, sur l'approche des voitures ordinaires ou des troupeaux, et ralentir ou même arrêter en cas d'obstacles, suivant les circonstances; il doit se conformer aux signaux qui lui sont faits par les gardiens et ouvriers de la voie.

Cet agent signale l'approche du train au moyen d'une trompe, d'une cloche, ou de tout autre instrument du même genre, à l'exclusion du sifflet à vapeur.

Dans les tramways à service de voyageurs, le mécanicien doit se trouver en communication, au moyen d'un signal d'arrêt, soit avec le receveur ou employé, soit avec les voyageurs.

Aucune personne autre que le mécanicien et le chauffeur ne peut monter sur la locomotive, à moins d'une permission spéciale et écrite du directeur de l'exploitation de la voie ferrée. Sont exceptés de cette interdiction les fonctionnaires chargés de la surveillance.

M. Lambert-Lesage doit donc se rassurer, les précautions de l'administration sont bien prises. J'ajouterai qu'en ce qui concerne les deux traverses de Saumur, par les routes nationales n° 138 et n° 147, — car n'oublions pas qu'il ne s'agit pas de rues appartenant à la Ville, mais bien de routes nationales dont les Ponts et Chaussées ont seuls l'entretien — le règlement d'administration

publique interdit de marcher en vitesse.

Les locomotives, semblables à celles qui seront mises en service, fonctionnent à Lille, à Roubaix, à Valenciennes, à Calais, à Saint-Etienne, à Rouen, au Mans, etc., etc., sans qu'aucune réclamation se soit produite et sans qu'aucun accident ait nécessité un surcroît de précautions.

Je suis convaincu qu'à Saumur, comme dans toutes ces villes, après la mise en exploitation, le public n'aura qu'à se féliciter d'un mode de traction économique et rapide.

Les routes nationales n° 138 et n° 147, dans les traverses de Saumur, sont suffisamment spacieuses pour que le passage d'un matériel, d'une largeur maximum de deux mètres, ne puisse produire aucune gêne pour la circulation ni aucun encombrement susceptible d'amener des accidents.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

O. MONPROFIT.

L'OPPORTUNISME ET L'AGRICULTURE.

Ah! si les agriculteurs voulaient!...

Mais voilà!... Savent-ils seulement? Savent-ils que, eux, la classe la moins riche, la plus exposée aux chances malheureuses, aux intempéries des saisons, voués aux travaux les plus pénibles, savent-ils qu'ils paient au moins la moitié des impôts qui alimentent les dépenses publiques?

Savent-ils quelles charges énormes pèsent spécialement sur l'agriculture?

290 millions au moins pour l'impôt foncier et les centimes additionnels.

45 millions et demi pour la contribution personnelle et mobilière.

282 millions et demi pour l'entre-tiement et le timbre.

4 millions pour taxe des biens de main-morte.

44 millions et demi pour les portes et fenêtres.

57 millions pour la prestation en nature.

Total: 725 millions en chiffres ronds, que le cultivateur est obligé de prélever en bon argent, chaque année, sur le fruit de son labeur ingrat.

Mais ce n'est pas tout! N'a-t-il pas encore à supporter sa part des contributions indirectes à payer une taxe sur les boissons qu'il consomme, sur le sel, sur le café qu'il achète?

N'a-t-il pas à payer un impôt pour protéger certaines industries, celle des fers particulièrement, celle des tissus de coton, tandis que son travail, à lui, n'a droit à aucune protection?

Cela fait 900 millions au moins, un milliard peut-être, que les agriculteurs, à eux seuls, paient au budget!

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers de troupe passant dans la gendarmerie recevraient une première mise de 300 francs pour l'arme à cheval et de 600 francs pour l'arme à pied.

Tours.

La fête de patinage. — Jeudi a eu lieu la fête de nuit organisée par la Société des Patineurs de Tours. Le club avait été brillamment illuminé. Girandoles et lanternes faisaient le meilleur effet.

Le vent du Nord-Est, qui s'est élevé dans la soirée, et surtout la fumée des bruyères allumés sur les bords du lac, ont nuï aux projections de l'éclairage électrique, qui ajoutaient encore au coup d'œil pittoresque de la fête.

Les journaux de Tours rapportent qu'un jeune soldat du 2^e chasseurs a été la victime d'une sottise plaisanterie, malheureusement trop usitée, et que l'on ne saurait trop blâmer. Ses camarades de chambrée l'ont « passé à la couverture », c'est-à-dire l'ont fait sauter en l'air au-dessus d'une couverture. Mais en retombant, le jeune homme a été jeté sur le sol, la tête en avant, et il s'est fait une blessure grave, qui a nécessité le séjour à l'hôpital. Les farceurs doivent être bien joyeux.

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre 0,50 c. le 1/2 kilog.; — le Café, bonne qualité, 2 fr. 20 le 1/2 kilog.; — la Bougie extra, 1 fr. 40 le paquet; — le Tapioca Brésil, 0,50 c. le paquet; — le Sagou de l'Inde, le plus économique des potages, 0,60 c. le paquet de 500 grammes.

Association artistique d'Angers

Dimanche 25 janvier, à 1 h. 1/2.

GRAND FESTIVAL en l'honneur de M. ALEXANDRE GUILMANT, avec les concours de M. DECHESNE, baryton; M. Duc, ténor. — Les Chœurs du Grand-Théâtre. La Société de Sainte-Cécile. Enfants des écoles communales. Orchestre et chœurs, 150 exécutants.

1^{re} PARTIE. — Ouverture de la Flûte enchantée (Mozart). — 2^e Air de la Reine de Sabat (Gounod), chanté par M. Duc (1^{re} audition). — 3^e Rêve après le bal (R. Broustet); le solo de hautbois par M. Dejean. — 4^e Air du Messie (Haendel); le solo de trompette par M. Delsa; chanté par M. Dechesne (1^{re} audition). — 4^e Rapsodie pour orchestre (Liszt).

2^e PARTIE. — BALTHAZAR, scène lyrique pour soli, chœurs et orchestre, poëte de Edouard Guinand, musique de Alexandre Guilmant. — Exécutée par M. Dechesne, M. Duc, M. X... et les Chœurs.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 24 janvier.

Livre III, chapitre 1^{er}, comédie en 1 acte. Le BARBIER de SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de Rossini.

Dimanche 25 janvier.

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes (14^e représentation).

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 25 janvier.

La PETIOTE, drame nouveau en 6 actes.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 26 janvier 1885.

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Charles Lecocq.

Distribution:

- De Montlaury..... MM. Dechesne.
- Frimousse..... Lamy.
- De Navailles..... Demon.
- Bernard..... Hennesse.
- De Montchevri..... Asmiro.
- De Mèrignac..... Herzl.
- De Nançois..... Allemeud.
- De Montgrival..... Constantini.
- De Champvalon..... Donval.
- Le duc..... M^{me} Dupuy.
- M^{lle} de Lausac..... Cantrelle.
- La duchesse..... Marie Soll.
- La sous-maîtresse..... Allain.
- Hélène..... Gaétane Paris.
- Roger, page..... L. Rezeau.
- Gérard, id..... Pru dho mme.
- Gaston, id..... Forda.
- Henri, id..... Jazon.
- Gontran, id..... Descosse.
- Julien, id..... Marcelle.
- Toinette, M^{me} Léontine. — M^{lle} de Champlâtre, M^{me} Guilmant. — M^{lle} de la Roche-Tonnerre, M^{me} Bastin. — M^{lle} de Sainte-Anémone, M^{me} Feuilletat. — Margot, M^{me} Emma B... — Manon, M^{me} Juliette. — Ninon, M^{me} Lucile. — Marion, M^{me} Jacob. — Mariette, M^{me} Ernestine.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

AUX DIABÉTIQUES.

Le Havre, 23 juillet 1884.

« J'ai la satisfaction de vous apprendre que chez deux de mes clients assez sérieusement atteints de Diabète sucré (puisque l'un rendait par litre d'urine 81 grammes de sucre et l'autre 84 grammes), j'ai constaté la guérison absolue de cette maladie après quelques jours de l'emploi de votre Quina anti-diabétique. Cependant, dans la crainte d'une rechute, comme cela pourrait se produire après la cessation trop brusque de l'usage de votre médicament, j'ai engagé mes clients à continuer encore le traitement.

GUSTAVE DORAY, pharmacien, 1^{er} classe, chimiste-essayeur.

A M. ROCHER, pharmacien, 1, rue Perrée (Temple), Paris.

Flacon 3 fr. 50, expédition franco de deux flac. Quina anti-diabétique Rocher contre 3 fr. mandat adressé ph^{ie} Rocher, 1, rue Perrée (Temple), Paris.

Envoi gratis d'une Étude intéressante, indiquant les variétés, causes, symptômes et tristes conséquences du Diabète que toute personne soucieuse de sa santé doit lire avec la plus grande attention.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

78 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

XXIX

Je lus ces pages à bord. Au post-scriptum j'avais du sang dans les yeux; à la signature, le papier m'échappa, je perdis la notion du réel et tombai anéanti sur le banc de mon navire, engourdi de stupeur. Vivais-je? Était-ce la mort? Dieu peut le dire, lui seul l'a su.

Le délire succéda aux mornes prostrations du désespoir. Egaré de douleur, la jalousie me montait au cerveau. Son ivresse m'affolait. Je m'emportai en imprécations contre la destinée, j'accusai les hommes, le ciel, hélas! Marielle, des déchirements qui ulcraient mon cœur. Si elle l'avait voulu! me disais-je; elle a manqué de courage, elle a trahi l'amour, elle ne m'a jamais aimé... Je blasphémiais. Marielle m'aimait, m'aimerait toujours; dans la fièvre de la colère, je comblais les idées les plus insensées, je voulais partir, courir à Florence, voler à Ferruchi, provoquer le comte et le chevalier, nous battre, les tuer, leur ravir Marielle... la ravir par la ruse ou par la violence était

mon idée fixe, je me sentais par moment capable d'un crime. Mais, reconquise à ce prix, Marielle eût repoussé avec horreur le meurtrier de son père et de son mari; en les immolant à ma vengeance, je l'immolais, leur mort eût été sa mort! Je recouvrais la raison, mais aussi l'abattement, la désespérance et l'éternel regret.

XXX

Les jours s'écoulaient sombres et désolés. Je ne vous les retracerai pas heure à heure; ce fut un martyre de tous les instants. Je voyageai, je traversai les mers, je visitai les pays, j'abordai, je me rembarquai machinalement, sans but, sans désir, sans intérêt, sans rien penser qu'à mon malheur.

Les malheurs se suivent. Une attaque de peralysie m'enleva ma mère; je la pleurai, mais sans verser des larmes; mes larmes étaient desséchées, leur source tarie.

Une année se passa. Je vendis mon navire; à quoi bon m'enrichir? Je revins passer l'hiver au foyer désert de Langadec. Une lettre de Florence m'y attendait.

Le comte de Méa avait l'honneur de nous faire part du mariage de la comtesse Marielle, sa fille, avec le chevalier Natali, duc de San Lucrezio. Le timbre postal portait le 11 avril, je lisais le 27 mai de l'année suivante; depuis onze mois Marielle

était mariée, mon sort accompli.

Le travail est l'ami du désespéré, le rapas et la réflexion ses ennemis.

Pour arriver par l'épuisement physique au calme moral de l'esprit, je m'acharnai au travail. Nuit et jour j'avais la bêche ou la gaffe en main. L'aube me trouvait levé, labourant le sillon arrosé de mes sueurs, le crépuscule, encor debout harponnant le goémon des rochers de Ploumanah; je piquais la pierre, je bâchais le bois, j'abattais l'arbre, je creusais le granit, je sauais le naufragé... Que n'ai-je pas fait de pénible et de rude afin de l'oublier? Hélas! le passé me poursuivait. A travers mon court sommeil il me tendait les bras; aux champs, sur la lande, à la grève, éveillé ou rêvant, partout son souvenir me suivait. Obsédé, je repris la mer, je me perdis au sein des immensités. L'immensité, loin de m'en délivrer, l'entretenait. Bientôt une idée, dévorante comme un incendie, m'assaillit: la revoir! Ne fût-ce qu'une seconde, mais sans qu'elle soupçonnât ma présence, sans qu'elle me devinât près d'elle, à ses côtés. Je combatis cette nouvelle folie. Quel allègement la vue de Marielle apporterait-elle à ma peine? J'approcherais la coupe de mes lèvres altérées et ma soif m'embraserait plus terrible... Non, ne la reverrons pas, me disais-je. Ma raison luttait, ma conscience luttait, conscience et raison n'y purent résister, l'idée

revint à la charge, renversa les obstacles et les brava. J'abordai à Gènes.

De Gènes je partis pour Florence.

Dans cette ville, j'appris que la belle duchesse de San Lucrezio et le duc, son époux, passaient leur été au château du comte de Méa. La personne qui me donna ce renseignement ajouta qu'ils l'avaient habité l'hiver, la santé de la duchesse, sans être précisément mauvaise, inspirant des inquiétudes à sa famille.

Je me fis conduire chez des paysans tenanciers des Ferruchi. Leur maison avoisine la propriété seigneuriale dont elle dépend. Ces braves gens me prenant pour un marin français relevant de maladie et en congé de convalescence, ainsi que je leur avais conté, me louèrent une chambre, et moyennant une somme modique me fournirent le vivre et le couvert. Questionnés adroitement, j'eus d'eux des détails sur les habitants du château, leurs habitudes et leur genre de vie. Marielle n'avait pas d'enfant. Son mari l'adorait, le jeune couple était le bienfaiteur du pays. Paysans et mondains qui se présentaient au duc et à la duchesse voyaient leur requête écoutée.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Aux enchères publiques, A LA PERRIERE, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Le DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 1885 et jours suivants, à midi très-précis. Par le ministère dudit M. PINAULT, notaire.

On vendra notamment :

Très-belle salle à manger vieux chêne, plusieurs services, vaisselle, verrerie, baromètre Louis XV ; Autre salle à manger, suspensions, piano, tableaux, fauteuils, canapé et chaises velours, glaces, vieux meubles, rideaux et draperies velours, etc. Lilerie, lits, armoires à glaces et autres commodes, buffets, étagères, secrétaire, toilettes, guéridons, tapis, coffres à bois, pendules, garnitures de cheminées, tables, tableaux, glaces, rideaux reps vert et rouge, fauteuils, lit d'enfant, lits et meubles de domestiques, armoires, placards, poêles ; Tables bureau chêne, presses, pendules, fauteuils et chaises de bureau, grande caisse, coffre-fort, etc. Bibliothèque chêne, divers ouvrages et notamment : Voltaire, Alfred de Musset, Larousse (grand Dictionnaire), Le Tour du Monde, Balzac, Jules Verne, Littré (Dictionnaire), Lamartine, Michelet (Histoire), etc. Batterie de cuisine, mobilier de cuisine, linge, serviettes, draps, nappes, rideaux, argenterie, bijoux ; Voitures (duc et phaeton), harnais, chevaux, bois à brûler, fumiers, barriques, bouteilles, poudrières, lessiveuses et quantité d'autres objets.

On pourra visiter avant la vente, de 10 heures à midi. La vente aura lieu au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Études de M. PINAULT, notaire, et de M. DE NEUVILLE, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

sur licitation, entre majeurs.

Le dimanche 8 février 1885, à midi.

En l'étude dudit M. PINAULT, commis judiciairement à cet effet,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26 Sur la mise à prix de 18,000 fr. S'adresser auxdits M. PINAULT et DE NEUVILLE. (85)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course. S'adresser au bureau du journal.

ADJUDICATION AMIABLE
Le samedi 31 janvier 1885, à 1 heure.

En l'étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, D'UNE MAISON Sise à la Pierre-Couverte, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Avec 63 ares environ de terre et vigne y attenant. Appartenant aux époux Tircheois-Agoulon. S'adresser audit M. PINAULT.

Étude de M. LEDROIT, notaire à Neuillé, successeur de M. GOUTARD.

A VENDRE

1^{er}. UNE CLOSERIE, nommée la Métherie, située au canton des Roches, commune de Neuillé, consistant en : Bâtimens d'habitation, comprenant trois chambres à cheminées, greniers au-dessus ; bâtimens d'exploitation, comprenant deux toits à porcs, une écurie et un cellier en appendis derrière la maison d'habitation et diverses pièces de terre en terre labourable et vignes ; Le tout contenant environ 2 hectares 69 ares 30 centiares. 2^{es}. Divers morceaux de terre et vigne, situés communes de Neuillé et de Viry, contenant ensemble 1 hectare 36 ares 28 centiares. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LEDROIT, notaire, ou à M. Constant GIRARD, boulanger à Viry ; et, pour traiter, à M. GIRARDIER, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lavées. (74)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre. S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON contenant deux chambres et un hangar. S'adresser à M^{me} veuve NANGERUX.

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON. S'adresser à M. BURAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A LOUER PRÉSENTÉMENT
Pour cause de changement de domicile, UNE MAISON Propre au commerce

Située rue du Portail-Louis, 34. S'adresser à M. P. FOUCHÉ, qui l'habite. M. P. FOUCHÉ a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'à partir du 1^{er} février prochain il prend la suite d'affaires de la maison F.-G. DROCOURT, rue d'Orléans. (73)

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner. Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur. Vin rouge nouveau à 70 francs ; Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES COURTOULE - MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur. Spécialité de Calorifères. Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également des vins blancs et rouges du pays. Magasin Picard, place du Roi-René. (831)

A LOUER

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honneur de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix. ON DEMANDE : Garde pour propriété vignoble, soigner le cellier. Jouille de se présenter sans antécédents et bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés. S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bazois, près Saumur.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de THÉS noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 4 fr. 50, 3 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GABRIEL-RATONIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SIROP DE HAMBURG
ET PATE PECTORALE
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Preuve qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthme, etc.
Rue Saint-Martin, 224, à Paris.
Prix : Bouteille 1 fr. 50. Boîte 1 fr. 50.
Se trouve dans les bonnes pharm.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste breveté s. g. d. g. SAUMUR
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume. Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc. Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Baréges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales. Chez l'inventeur, à Saumur, Pharmacies, Étab. de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASIN
3 et 5, Rue Plantagenet — DEPOT, 4, Place Cuvier, ANGERS
SUCCURSALE, 37, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :
Édition mensuelle, sans annexes ni gravures, 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries, etc., 12 fr.
Édition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures, 10 fr.
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries, etc., 18 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST, 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3% amortissable	85 05	80	Est	187 50	190	Obligations			Gaz parisien	520	519
3% amortissable (nouveau)	81 95	81 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	520	519	Est	370	378
1/2% (nouveau)	106	108 15	Midi	1165	1168 75	1865, 4%	520	526	Midi	378 75	379
1 1/2% (nouveau)	110	110 05	Nord	1655	1652 50	1869, 3 1/2%	520	527 25	Nord	324 50	328 75
Obligations du Trésor	506	508	Orléans	1352 50	1357 50	1871, 3 1/2%	520	526	Orléans	375 50	380
Banque de France	3150	3140	Ouest	855	858 25	1875, 4%	519	519	Ouest	375	378
Société Générale	438 25	436 25	Compagnie parisienne du Gaz	1357 50	1353	1876, 4%	519 50	520	Paris-Lyon-Méditerranée	376	375 50
Comptoir d'escompte	985	992 50	Canal de Suez	1860	1855	Bons de liquid. Ville de Paris	526	526	Paris-Bourbonnais	387	391 25
Crédit Lyonnais	511 25	527 50	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1876	458	458 50	Canal de Suez	575	572 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1325				Obligat. foncières 1875	451	459			
Crédit mobilier	267 50	270				Obligat. foncières 1883 3%	359	359			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ETAT															
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR												
Heures	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.										
3 heures	8 minutes																				
6	55																				
9	13																				
1	25																				
4	33																				
7	13																				
10	36																				
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
3 heures	26 minutes																				
6	21																				
9	37																				
12	48																				
7	44																				
10	24																				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 58 ; à Tours à 9 heures.																					